

## Compte-rendu du conseil municipal du lundi 26 juin 2017

Secrétaire : M. Fabien MALLERET

° Décisions municipales : [Unanimité.](#)

° Déclarations d'intention d'aliéner : [Unanimité.](#)

° Servitude de passage :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un particulier a souhaité se rendre acquéreur de la Maison sise rue des Pampres dévolue précédemment à la Direction Générale des Services. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique. Le conseil municipal se prononce favorablement sur la distraction du bien du patrimoine communal ainsi que sur la convention de servitude afférente à la cour de la Maison des Pampres qui est incluse dans l'acte notarié (notamment l'accès à la cour et le partage des clés du portail).

[Unanimité.](#)

° Indemnité de gardiennage des églises.

Les circulaires du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011 précisent que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouée aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Le point d'indice des fonctionnaires ayant été revalorisé de 1,2% (0,6% le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et 0,6% le 1<sup>er</sup> février 2017) depuis l'année passée, l'application de la règle de calcul habituelle conduit à une revalorisation équivalente des indemnités de gardiennage en 2017.

Par conséquent, l'assemblée délibérante adopte une revalorisation de 1,6 % le montant de 415 € voté lors de la séance du 13 juin 2016. Soit 421,64 €.

[Unanimité.](#)

° Décision modificative :

Crédits Ecole Bey : 418 € (compensé par une non-valeur de 160 € et un montant de 578 €).

[Unanimité.](#)

° Admission en non-valeur :

Deux montants de 174,60 € et 1316,12 €.

[Unanimité.](#)

° Service public d'inhumation : délégation de service pour le creusement des fosses.

Il est proposé à l'assemblée délibérante qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 les familles des défunts aient pour l'organisation des obsèques de leurs défunts le libre choix entre les entreprises habilitées **pour les travaux de creusement des fosses et de relevage des corps.**

Lorsqu'il y aura lieu de procéder à une telle opération, la famille ou son mandataire avisera immédiatement l'entrepreneur retenu ou la société choisie pour l'exécution de ce travail. Les entrepreneurs ou sociétés retenus par les familles devront comme pour les autres opérations effectuer une demande de travaux auprès du service cimetière de la Ville.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à modifier en ce sens le service public d'inhumation et donc à abandonner le monopole municipal des creusements de fosses et de relevage des corps.

Unanimité moins cinq abstentions.

° Garantie d'emprunt par la Ville de Mirecourt.

Vu le contrat de Prêt N° 49242 signé entre l'Institut Médico-Educatif du Beau Joly à Mirecourt, ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations, l'assemblée délibérante de la ville de Mirecourt accorde à l'IME du Beau Joly sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 million d'€ souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 49242

Unanimité.

° Tableau des emplois.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal sa délibération du 12 septembre 2016 par laquelle un poste de CAE-CUI était créé. Ce contrat prend fin au 7 août 2017. L'agent qui occupait ce poste ayant donné toute satisfaction, il convient de créer un poste d'adjoint technique pour l'intégrer.

En conséquence, le tableau des emplois est modifié comme suit :

- poste créé dans le cadre du dispositif CAE-CUI : - 1
- adjoint technique : + 1

Unanimité.

° Renégociation d'emprunts.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de renégocier quatre prêts de la Ville auprès de la Banque Postale qui propose après discussion les taux allant de 0,65% à 1,70%. Soit une économie annuelle de 55.000 € pour le budget de la Ville. Cette démarche s'inscrit dans l'assainissement des finances de la Ville de Mirecourt.

° Organisation des rythmes scolaires.

Le projet de décret permettant le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée prochaine a été soumis à l'avis du Conseil supérieur de l'Éducation le 8 juin. Le projet de texte a été examiné au Comité technique ministériel le 21 juin. Il peut s'appliquer dès septembre, la publication au Journal Officiel intervenant début juillet..

Pour permettre une anticipation minimale, il faut donc que les collectivités locales donnent le plus tôt possible l'ensemble des éléments permettant de prendre en compte les propositions des communautés éducatives formulées en conseil d'école (calendrier, modalités, date d'effet). Le texte ouvre une nouvelle dérogation possible : 4 journées de 6 heures. Celle-ci est autorisée par l'IA-Dasen sur proposition conjointe du conseil d'école et de la municipalité (ou EPCI). Lorsque la majorité des conseils d'école d'une même commune s'est prononcée favorablement sur cette organisation, celle-ci peut s'appliquer à l'ensemble des écoles de la commune ou de l'EPCI. L'assemblée délibérante décide au vu des informations en sa possession, notamment les votes positifs des conseils d'école, de s'engager sur cette nouvelle possibilité.

M. Patrick Citoyen regrette l'abandon des NAP car elles constituaient une ouverture auprès des jeunes.

Mme Danièle Chiaravalli indique qu'une organisation nouvelle du temps méridien va être mise en place dès la rentrée. De même, une réflexion va être lancée pour le temps péri-scolaire du soir et les mercredis. Elle indique que l'ALSH du mercredi pour les plus petits, provisoirement abandonné, va être remis en place.

23 pour et quatre abstentions.

° Information sur les titulaires retenus pour les marchés publics :

Enfouissement des réseaux secs rue Victor Hugo (Sobeca-Marange-Silvange)

° Motion de soutien à la Ville de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques de 2024 :

Unanimité .moins une abstention.

° Questions diverses :

M. Patrice Jamis s'inquiète de vitesses excessives rue Pierre Enel et route de Vroville.

Mme Renée Voiriot souhaite qu'on rappelle que le dépôt des sacs jaunes est prévu le mercredi matin.

Sur ces deux points, M. le Maire rappelle que chaque citoyen doit faire preuve de civisme et que des rappels en ce sens vont être inclus dans un prochain bulletin communal.

